



# SAUVETEURS SECOURISTES DE LA VALLEE DES GAVES

Association affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme N°5238

Siège Social : 38 route du Sailhet – 65400 LAU-BALAGNAS

Web : [www.assvg-65.over-blog.com](http://www.assvg-65.over-blog.com)

Mail : [contact.ssvg@gmail.com](mailto:contact.ssvg@gmail.com)

N° SIRET : 791 928 500 00010

Je soussigné, \_\_\_\_\_, docteur en médecine,

Certifie avoir examiné ce jour :

M

Et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance de mineurs dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Fait à \_\_\_\_\_, le

Signature et cachet

## **ACUITE VISUELLE**

### **Sans correction**

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément

Soit au moins :

3/10 + 1/10

Ou 2/10 + 2/10

### **Cas particuliers**

Dans le cas d'un œil ambylope le critère exigé est :

4/10 /+ inférieur à 1/10

### **Avec correction**

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelque que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10)
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10

### **Cas particuliers**

Dans le cas d'un œil ambylope, le critère exigé est de 10/10 pour l'autre œil corrigé.